

**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 16 JANVIER 2020
à QUIE**

Présents :

Mesdames

Marie-Françoise KALANDADZE, Roseline RIU, Anne-Marie BASSERAS, Marie-Thérèse BAULU, Nadège DENJEAN-SUTRA, Stéphanie FORNASARI, Ginette CHALONS, Marie-Hélène BOUDENNE, Martine SERRANO.

Messieurs

Philippe PUJOL, Daniel GONCALVES, Alain DURAN, Gilbert ROMEU, François VERMONT, Jean-Paul ROUQUIER, Francis TEYCHENNE, Marcel ROUZAUD, Germain FLORES, Jean-François FONQUERGNE, Jean IDARRETA, Benoit ARAUD, Jean-Bernard FOURNIE, Daniel CUMINETTI, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Alexandre BERMAND, Jean MACIEL, Guy LUCIA-SOPENA.

Procurations :

De Madame Annick FOURNIE à Monsieur Francis TEYCHENNE, de Monsieur Joseph GONCLAVES à Monsieur Benoit ARAUD, de Madame Patricia TESTA à Madame Roseline RIU, de Madame Marie-Anne MASDIEU à Monsieur Marcel ROUZAUD, de Monsieur Firmin HACHAGUER à Monsieur Philippe PUJOL, de Monsieur Lionel KOMAROFF à Monsieur Alain SUTRA, de Monsieur Alain MANENC à Madame Marie-Hélène BOUDENNE, de Monsieur Raymond DEDIEU à Monsieur Jean-Bernard FOURNIE, de Monsieur Bernard DUNGLAS à Monsieur François VERMONT.

Monsieur le Maire de Quié accueille le Conseil Communautaire en lui souhaitant la bienvenue. Il cède la parole à Monsieur le Président.

Monsieur le Président le remercie et demande au Conseil Communautaire de bien vouloir valider l'ajout de deux points à l'ordre du jour. Il s'agit d'une motion contre le projet de Loi HERCULE visant au démantèlement et à la privatisation d'une partie des activités d'EDF ainsi que deux demandes de subventions pour le PIG Habitat au Conseil Départemental. Le Conseil Communautaire accepte ces ajouts.

Monsieur le Président rappelle la décision en partenariat avec l'ARS, de réfléchir à la mise en place d'un Contrat Local de Santé sur le Pays de Tarascon. Dans ce cadre, il rappelle également le recrutement de Madame Hélène Ménard qui est aujourd'hui chargée d'établir un contrat de préfiguration, c'est-à-dire un diagnostic, une analyse et des propositions concrètes d'actions dans le domaine de la santé sur notre territoire.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Monsieur Jean-Bernard Fournié, Vice-Président chargé des affaires sociales, sera le référent politique sur le sujet. Il lui cède la parole.

Monsieur Fournié présente Madame Ménard qui a débuté sa mission à la Communauté de Communes le 6 janvier dernier. Comme convenu avec l'ARS, elle travaille à mi-temps les lundi, mardi et jeudi matin. Il indique également qu'un courrier commun de l'ARS et de la Communauté de Communes va être transmis à l'ensemble des acteurs du projet et que le premier Comité de Pilotage se tiendra le 4 février prochain.

Madame Ménard, sur la base d'un document powerpoint, présente l'objet de sa mission et sa méthodologie (document transmis à l'ensemble des délégués par mail le 20 janvier 2020).

Monsieur le Président les remercie pour leur intervention.

Monsieur le Président souhaite également porter à la connaissance du Conseil Communautaire une information du Smectom du Plantaurel et plus particulièrement sur l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) à laquelle est soumis ce syndicat. Il cède la parole à Monsieur Rouan, membre du Bureau du Smectom.

Monsieur Rouan rappelle au Conseil Communautaire la contestation d'avril 2019 lors du vote du budget du Smectom et le surcoût de 1.5 millions d'euros qui devaient être assumés par les collectivités membres et les usagers. Un travail avec la Préfecture avait alors été engagé qui avait abouti à l'assouplissement de la réglementation en matière d'enfouissement des déchets et à la suppression des pénalités qui en découlaient. Malgré cela, la nouvelle Loi de Finances prévoit une forte augmentation de la TGAP qui va avoir de lourdes conséquences financières pour le syndicat. L'heure en est à la réflexion et à la recherche de solutions avant la mise en débat des prochaines orientations budgétaires.

Monsieur le Président remercie Monsieur Rouan pour son intervention et reviendra vers lui pour faire un point.

Il ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour et en informant le Conseil des procurations.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2019

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la séance de Conseil Communautaire du 18 décembre 2019 au vote. Il est adopté à l'unanimité.

2. Pôle Enfance Jeunesse et Parentalité du Pays de Tarascon : demandes de subvention à la Région Occitanie et au Conseil Départemental de l'Ariège

Monsieur le Président rappelle le projet de création d'un pôle Enfance, Jeunesse et Parentalité du Pays de Tarascon. Il indique qu'un maître d'œuvre a été recruté récemment et que la construction de ce bâtiment devrait être effective courant 2020.

Monsieur le Président rappelle également qu'au-delà de son fonction d'Accueil de Loisirs Sans hébergement, la réflexion autour de ce projet va bien au-delà et indique que de par sa situation géographique notamment, il complètera par la mise en place de différents partenariats (MJC, associations, services publics, ...), l'offre de services en direction des familles et des enfants.

Monsieur le Président indique que l'estimation financière des travaux de construction de ce pôle enfance-jeunesse-parentalité du Pays de Tarascon est estimé à 1 360 000.00 euros HT, le cout de maîtrise d'œuvre à 111 112.00 euros HT (8.17 %) et les diverses études nécessaires à 14 687.40 euros soit un cout total de l'opération de l'ordre de 1 485 799.40 euros.

Afin d'atténuer les charges financières de cette réalisation, Monsieur le Président propose de solliciter une subvention à la Région Occitanie à hauteur de 250 000.00 euros et au Conseil Départemental de l'Ariège à hauteur de 150 000.00 euros et de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

3. Aide exceptionnelle à la commune de « LE TEIL »

Monsieur le Président rappelle l'important séisme dont la commune de « LE TEIL » a été victime le 11 novembre dernier.

Ce dernier a provoqué de considérables dégâts matériels. En effet, de nombreux bâtiments et infrastructures de la ville ont été fortement endommagés. Le Maire de la commune en appelle à la solidarité des communes et intercommunalités. Cet appel a été relayé par l'association des Maires et des élus de l'Ariège.

Monsieur le Président propose de débloquer une subvention exceptionnelle de 2 000.00 euros au bénéfice de ce territoire sinistré.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

4. AGEDI : modification de statuts du syndicat

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- D'APPROUVER l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- D'APPROUVER le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- D'APPROUVER la modification de l'objet du syndicat,
- D'AUTORISER Monsieur le Président, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Duran tient à indiquer sa satisfaction de l'issue de cette bataille qui aura duré plus de trois ans. C'est un ministère qui a plié malgré la pression des privés et leur volonté de soumettre un syndicat de communes à l'impôt sur les sociétés. C'est une victoire pour la ruralité qui a évité la mort de ce syndicat indispensable aux communes rurales.

5. Région Occitanie : adhésion à la charte de partenariat du réseau des développeurs économiques

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire d'une démarche initiée par la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée depuis quelques mois et visant la création d'un réseau unique fédérant tous les acteurs de l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projet.

Dans ce cadre et afin de disposer de cet accompagnement pour le territoire du Pays de Tarascon, Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de conventionner avec la Région Occitanie en adhérant à la charte de partenariat du réseau des développeurs économiques d'Occitanie.

Cette dernière acte les principes de coopération entre les acteurs (Région, EPCI, CCI, CMA, Ad'Occ, réseaux spécialisés, ...) et permet également l'accès à la plateforme numérique de partage d'informations « Hub Entreprendre Occitanie ».

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de l'habiliter :

- à signer ladite convention d'adhésion à la charte de partenariat du réseau des développeurs économiques d'Occitanie,
- à entamer l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

6. Modification de statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la situation des services publics locaux dont le maintien sur le territoire est une priorité.

De nature diverse, impactant autant la sécurité de nos concitoyens que leur santé et plus largement leur quotidien, les services publics locaux conditionnent la qualité de vie sur notre territoire et en déterminent grandement l'attractivité.

Dans ce cadre, il apparaît indispensable qu'une démarche intercommunale soit initiée dans un certain nombre de domaines visant à améliorer les conditions d'exercice, d'accessibilité et de développement de certains services publics sur le Pays de Tarascon.

Monsieur le Président rappelle d'une part la demande de la commune de Tarascon sur Ariège de transférer la compétence « construction et gestion de l'immobilier nécessaire à la brigade de gendarmerie ». Les installations actuelles sont, en effet, obsolètes et nécessitent une nouvelle localisation. Cette brigade couvre un important territoire (plus de 12 300 habitants) et concerne l'ensemble des communes de notre bassin de vie.

D'autre part et sur la base du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics, il semble judicieux d'intégrer aujourd'hui le dispositif « France service » visant à simplifier la relation de tous les usagers aux services publics. Il précise par ailleurs de l'opportunité d'intégrer cette démarche dans le diagnostic préalable nécessaire à la signature de la Convention Territoriale Globale devant s'établir en 2020. Cela permettra d'en définir les conditions précises d'application et d'articulation avec les autres dispositifs existants et ce dans le respect des compétences de chacun.

Monsieur le Président rappelle de la nécessité de permettre à la totalité de la population du Pays de Tarascon de bénéficier d'un accès à ce dispositif. C'est donc de manière solidaire qu'il doit être mis en place et fonctionner.

Enfin, et conformément à la volonté déjà exprimée par le Conseil Communautaire le 11 juillet 2019, il convient de prévoir la possibilité de mettre en place un Contrat Local de Santé dont la définition est aujourd'hui en cours.

Monsieur le Président insiste sur l'intérêt de s'inscrire dans une approche globale et de procéder à une modification statutaire cohérente et adaptée à ces domaines.

Ainsi et conformément aux éléments visés ci-dessus, Monsieur le Président propose de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon en intégrant les éléments suivants qui s'établiraient ainsi :

III. Compétences supplémentaires :

- Construction, entretien et gestion de l'ensemble immobilier nécessaire à la brigade de gendarmerie du Pays de Tarascon.
- Elaboration, coordination et animation d'un Contrat Local de Santé à l'échelle du Pays de Tarascon.
- Etudes, diagnostics, prise en charge des services existants nécessaires à la création et à la gestion de dispositifs intercommunaux d'amélioration de l'accessibilité des Services Publics tel que le réseau « France Service ».

Monsieur Sutra indique qu'une subvention de 80 000.00 euros avait été obtenue lors des premières instructions faites par la commune. Il s'en est assuré et ces fonds pourront être débloqués au bénéfice de la Communauté de Communes.

Concernant la « Maison France Service », Monsieur Sutra se félicite de la négociation et du travail des services respectifs de la Mairie et de la Communauté de Communes. Il est maintenant nécessaire de bien dissocier les choses.

Monsieur Pujol exprime également sa satisfaction de voir un dossier si important se réaliser et précise qu'il pense surtout aux populations.

Monsieur le Président met sa proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

7. Motion EDF – projet HERCULE

Le Conseil Communautaire du Pays de Tarascon affirme son opposition au projet de démantèlement d'EDF / Projet « HERCULE » au vu des éléments suivants :

Depuis 1946, l'entreprise intégrée EDF est le garant du service public d'électricité qui a un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du modèle français de transition énergétique.

Parce que l'énergie est un bien de première nécessité au cœur du défi climatique et que le climat est avant tout une question de régulation qui doit rester au cœur de la politique énergétique du pays.

Or le projet de réorganisation d'EDF, baptisée « Hercule » qui vise à scinder l'entreprise publique en deux entités d'ici à 2022 abouti en définitive au démantèlement de notre modèle énergétique français.

Hercule a, en effet, pour objectif de créer d'un côté un "EDF bleu" comprenant le nucléaire, les barrages hydroélectriques et le transport de l'électricité et de l'autre un "EDF vert" comprenant Enedis, EDF Renouvelables, Dalkia, la direction du commerce, les activités d'outre-mer...

"EDF bleu" appartiendrait à 100% à l'Etat, évitant ainsi la privatisation des concessions hydroélectriques.

En revanche, la branche "EDF vert" serait partiellement privatisée et introduite en bourse à hauteur de 35%, ouvrant ainsi son capital aux investisseurs extérieurs.

Or, les réseaux sont des piliers du système énergétique français. Ils ont permis un accès équitable de tous à ce bien de première nécessité qu'est l'énergie sous ses différentes formes.

La valorisation d'«EDF vert» reposerait alors essentiellement sur celle d'Enedis.

Or, ce schéma présente des risques majeurs pour EDF notamment sur l'avenir des cahiers des charges des concessions actuelles ainsi que sur la gestion et la propriété même de l'ensemble des réseaux de distribution.

En effet, cette évolution fait peser le risque de voir disparaître le risque d'égalité de traitement des territoires et des citoyens.

Le seul intérêt de ce projet est donc financier et non industriel : capter le cash issu de la distribution d'électricité sur la base du tarif fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour financer les activités de services.

Aussi :

Les élus de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon affirment qu'EDF doit être le bras armé d'une politique publique de l'énergie pour l'Etat.

Le projet HERCULE de démantèlement de l'entreprise intégrée EDF est néfaste pour nos réseaux de distributions, pour nos territoires et pour nos concitoyens.

C'est pourquoi les élus de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon s'opposent au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS et demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

8. PIG Habitat : versement aides

Monsieur le Président rappelle qu'un Programme d'Intérêt Général / Habitat a été mis en place par la Communauté de Communes et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

A ce jour, un certain nombre de dossiers ont abouti, il convient donc de procéder au versement de la subvention aux propriétaires dont le dossier a reçu un avis favorable de l'ANAH.

Il s'agit de (propriétaires occupants) :

| NOM Prénom | Adresse | Montant subvention en € | Nature Travaux |
|---------------------|--|-------------------------|--------------------|
| BARRACHINA Laurence | 18, chemin de la Plaine 09400 ARIGNAC | 1 250.00 | Economie d'énergie |
| CUINET Mélanie | 3, quartier d'En Soussat 09400 ORNOLAC-USSAT LES BAINS | 845.00 | Economie d'énergie |
| TOTAL : | 2 dossiers | 2 095.00 | / |

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

8. PIG Habitat : demandes de subvention au Conseil Départemental de l'Ariège

- Volet animation 2020 :

Monsieur le Président rappelle qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Revitalisation Rurale et une Opération Façades ont été menées de décembre 2006 à décembre 2009.

Initiées dans le cadre du Contrat Territorial de Revitalisation Economique du Pays de Foix-Haute-Ariège, elles visaient à résorber les problèmes du logement.

Elles ont été suivies de deux Programmes d'Intérêt Général essentiellement axés sur la mise en place d'un dispositif financier incitatif en faveur de la rénovation de l'Habitat.

Afin de tirer profit de cette dynamique, il a été décidé, conjointement avec l'ANAH, de mettre en place un nouveau programme de trois ans de 2018 à 2020.

Comme précédemment, une animation est nécessaire pour mener ce programme. Afin d'optimiser l'opération, une animation territoriale a été privilégiée sur un temps partiel (mi-temps). L'animateur apporte informations, conseils et aide technique ainsi qu'une assistance au montage des dossiers de subvention. L'Opération est pilotée par la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Monsieur le Président rappelle également que le Conseil Départemental de l'Ariège propose des aides financières sur le volet animation pour les programmes habitat de territoires, dont celui de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon. Pour l'année 2020, la collectivité peut bénéficier d'une aide financière de 3 376.00 euros qu'il convient de solliciter.

Monsieur le Président met sa proposition de demande de subvention au Conseil Départemental pour l'animation du PIG Habitat – poursuite année 2020 au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- Volet investissement 2020 :

Monsieur le Président rappelle qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Revitalisation Rurale et une Opération Façades ont été menées de décembre 2006 à décembre 2009.

Initiées dans le cadre du Contrat Territorial de Revitalisation Economique du Pays de Foix-Haute-Ariège, elles visaient à résorber les problèmes du logement.

Elles ont été suivies de deux Programmes d'Intérêt Général essentiellement axés sur la mise en place d'un dispositif financier incitatif en faveur de la rénovation de l'Habitat.

Afin de tirer profit de cette dynamique, il a été décidé, conjointement avec l'ANAH, de mettre en place un nouveau programme de trois ans de 2018 à 2020.

CR validé à l'unanimité CC20.02.2020

Monsieur le Président rappelle également que le Conseil Départemental de l'Ariège a mis en place un dispositif d'aides financières sur le volet investissement à l'attention des propriétaires privés dans le cadre des programmes habitat de territoires dont la Communauté de Communes peut bénéficier.

Pour l'année 2020, la collectivité peut bénéficier d'une aide financière de 37 500.00 euros qu'il convient de solliciter.

Monsieur le Président met sa proposition de demande de subvention au Conseil Départemental sur le volet investissement du PIG Habitat – année 3 (poursuite 2020) au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président lève la séance à 19h35.